

CIDEO DISTRIBUTION - CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU 04/01/2023

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente constituent, le socle unique de la relation commerciale entre les Parties.

Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société Cideo Distribution fournit aux Acheteurs Professionnels qui lui en font la demande, les Produits qu'elle commercialise.

Cideo Distribution a pour activité la commercialisation de boissons alcoolisées ou non.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès de Cideo Distribution.

Toute commande de Produits implique, de la part de l'Acheteur, l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente.

Conformément à la réglementation en vigueur, Cideo Distribution se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales de Vente, en fonction des négociations menées avec l'Acheteur, par l'établissement de Conditions de Vente Particulières.

1. Application des conditions générales de vente - Généralités

1) Les présentes Conditions Générales de Vente, portées à la connaissance de tout Acheteur font la loi des Parties, à défaut pour l'Acheteur d'avoir manifesté son désaccord. Toute condition contraire posée par l'Acheteur, à défaut d'acceptation expresse et écrite par la société Cideo Distribution lui est inopposable.

2) Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les ventes conclues par la société Cideo Distribution auprès des Acheteurs professionnels, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents de l'Acheteur, et notamment ses conditions générales d'achat, et concernent les Produits commercialisés par la société Cideo Distribution.

3) Les prix et renseignements portés sur les catalogues, prospectus et tarifs n'engagent pas, sauf dérogation contractuelle formelle, la société Cideo Distribution, qui se réserve la possibilité d'apporter toutes modifications de disposition, de forme, de dimensions ou de matière à ses Produits dont les gravures et les descriptions figurent sur ces imprimés seulement à titre de publicité.

2. Commandes - Tarifs

1) Les ventes ne sont parfaites qu'après acceptation expresse et par écrit de la commande de l'Acheteur par la société Cideo Distribution et la réception par celle-ci de l'éventuel acompte sur le prix de vente prévu par l'offre commerciale. La société Cideo Distribution s'assurera notamment de la disponibilité des Produits demandés. L'acceptation de la société Cideo Distribution sera matérialisée par l'envoi d'un accusé réception de commande à l'acheteur.

2) La vente ne deviendra translatrice de propriété que lors du règlement total du prix établi au moment de la facturation conformément à l'article 10 des présentes Conditions Générales.

3) En cas d'annulation de la commande par l'Acheteur après son acceptation par la société Cideo Distribution, pour quelles que raisons que ce soit hormis la force majeure, l'éventuel acompte versé à la commande, sera de plein droit acquis à la société Cideo Distribution et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

3) Au cas où aucun acompte n'a été versé par l'Acheteur lors de la commande, en cas d'annulation de la commande par l'Acheteur après son acceptation par la société Cideo Distribution, pour quelle que raison que ce soit hormis la force majeure, une somme correspondant à 30% de la facture totale sera acquise à la société Cideo Distribution, à titre de dommages et intérêts, en réparation du préjudice ainsi subi.

4) Les Produits sont fournis aux tarifs en vigueur au jour de la passation de la commande, et, le cas échéant, dans la proposition commerciale spécifique adressée à l'Acheteur. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant la période de validité indiquée par la société Cideo Distribution, sauf dispositions contraires prévues dans l'offre commerciale (formule de révision, prix variables etc.)

5) Ces prix sont communiqués nets et Hors Taxes, départ usine et emballages en sus. Ils ne comprennent pas le transport, ni les frais de douane éventuels et les assurances qui restent à la charge de l'Acheteur.

6) Des conditions tarifaires particulières peuvent être pratiquées en fonction des spécificités demandées par l'Acheteur concernant, notamment, les modalités et délais de livraison, ou les délais et conditions de règlement. Une offre commerciale particulière sera alors adressée à l'Acheteur par la société Cideo Distribution.

3. Conditions générales de règlement

1) Le prix est payable en totalité, ou sous déduction de l'éventuel acompte, au jour de la livraison des Produits, et comme indiqué sur la facture remise à l'Acheteur.

2) Aucun escompte ne sera pratiqué par la société Cideo Distribution pour paiement avant la date figurant sur la facture ou dans un délai inférieur à celui mentionné aux présentes Conditions Générales de Vente.

3) Les paiements sont faits au siège social de la société Cideo Distribution, nets et sans escompte, en Euros, et sont exigibles aux conditions ci-dessus.

4) Conformément à l'article L. 441-6 du Code de Commerce, passé ce délai ou bien celui qui peut être prévu aux conditions spéciales, l'Acheteur sera redevable, outre l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'une pénalité égale au montant dû multiplié par le taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage sans formalité ni aucune mise en demeure préalable. Ces pénalités de retard s'appliquent sur le montant Toutes Taxes Comprises figurant sur la facture. Ces pénalités de retard seront automatiquement et de plein droit acquises à Cideo Distribution sans formalité aucune ni mise en demeure préalable.

L'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement ainsi que les pénalités de retard sont dues de plein droit et sans notification préalable par l'Acheteur en cas de retard de paiement.

La société Cideo Distribution se réserve le droit de demander à l'Acheteur une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient le montant de l'indemnité forfaitaire de recouvrement, sur présentation de justificatifs.

5) En cas de non respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, la société Cideo Distribution se réserve en outre le droit de suspendre la livraison des commandes en cours ou de diminuer ou d'annuler les éventuelles remises accordées à ce dernier.

4. Remises et ristournes

L'Acheteur pourra bénéficier des remises et ristournes, dans les conditions prévues entre les Parties, en fonction des quantités acquises ou livrées par la société Cideo

Distribution en une seule fois et un seul lieu, ou de la régularité de ses commandes.

5. Livraison

1) Les Produits acquis par l'Acheteur seront livrés à l'adresse indiquée par l'Acheteur dans un délai validé au préalable (date d'enlèvement / date de livraison), à compter de la réception du bon de commande correspondant et du montant de l'acompte exigible à cette date.

2) Ce délai ne constitue pas un délai de rigueur, ils ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif.

3) La responsabilité de la société Cideo Distribution ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de livraison imputable à l'Acheteur, à ses fournisseurs ou en cas de force majeure.

4) Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité.

5) L'Acheteur sera tenu de vérifier l'état apparent des Produits lors de la livraison. A défaut de réserves expressément formulées par écrit et accompagnées du bon de livraison, par lettre recommandée avec AR, par celui-ci, dans un délai de 7 jours à compter de la livraison, les Produits délivrés par la société Cideo Distribution seront réputés conformes en qualité et en quantité à la commande. Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités par l'Acheteur. Cideo Distribution remplacera dans les plus brefs délais et à ses frais, les Produits livrés dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par l'Acheteur.

6) De même, en cas de demandes particulières de l'Acheteur concernant les conditions d'emballage ou de transport des Produits commandés, dûment acceptées par écrit par la société Cideo Distribution, les coûts y afférant feront l'objet d'une offre commerciale complémentaire.

6. Responsabilité civile

L'Acheteur traite en son nom personnel et agit comme tel à ses risques et périls exclusifs.

7. Juridictions

1) TOUT LITIGE RELATIF A LA PRESENTE VENTE, MEME EN CAS DE RECOURS EN GARANTIE OU DE PLURALITE DE DEFENDEURS, SERA A DEFAUT D'ACCORD AMIABLE, DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE REIMS.

2) La société Cideo Distribution se réserve cependant le droit de faire valoir à son gré ses droits au lieu où se trouve le Produit ou au lieu du domicile de l'Acheteur.

8. Transports, Douanes, assurances etc.

Sauf conditions de vente particulières spécifiées dans l'offre commerciale, toutes les opérations de transport, assurances, douane, octroi, manutention, amenée à pied d'œuvre, sont à la charge et aux risques et périls de l'Acheteur, auquel il appartient de vérifier les expéditions à l'arrivée et d'exercer, s'il y a lieu, ses recours contre les transporteurs, même si l'expédition a été faite en franco.

9. Garantie

1) Les Produits livrés par la société Cideo Distribution bénéficient d'une garantie contractuelle d'une durée de 1 mois, à compter de la date de livraison, couvrant la non-conformité des Produits à la commande et tout vice caché provenant d'un défaut du Produit le rendant impropre à son usage et non susceptible d'être décelé par l'Acheteur avant son utilisation.

Un défaut de conception n'est pas un vice caché et les Acheteurs sont réputés avoir reçu toutes les informations relatives aux Produits.

Au delà de ce délai, Cideo Distribution ne pourra plus garantir les Produits puisqu'aucun contrôle sur la qualité du lieu de stockage et des modalités de stockage ne peut être effectué, ou l'Acheteur devra fournir la preuve que l'altération du Produit est antérieure à la vente.

2) La garantie forme un tout indissociable avec le Produit vendu par la société Cideo Distribution, le Produit ne peut être vendu ou rendu altéré, transformé ou modifié.

3) Cette garantie est limitée au remplacement ou au remboursement des Produits non conformes ou affectés d'un vice.

4) Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, mauvaise conservation, négligence ou défaut d'entretien de la part de l'Acheteur, comme en cas d'usure normale du Produit ou de force majeure.

5) La garantie ne s'applique pas non plus aux cas de détériorations ou d'accident provenant de choc, chute, négligence, défaut de surveillance ou d'entretien, ou bien en cas de transformation du Produit.

6) La Garantie ne peut intervenir si les Produits ont fait l'objet d'un usage anormal ou ont été employés dans des conditions différentes de celles qui relèvent de leur usage normal. Elle ne s'applique pas non plus au cas de détérioration ou d'accident provenant de choc, chute, négligence, défaut de surveillance ou d'entretien, ou bien en cas de transformation du Produit.

7) Afin de faire valoir ses droits, l'Acheteur devra sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer la société Cideo Distribution, de l'existence des vices dans un délai maximum de 7 jours francs à compter de leur découverte.

8) Cette garantie est limitée au remplacement des Produits non conformes ou affectés d'un vice. Au titre de la garantie des vices cachés, la société Cideo Distribution ne sera tenue que du remplacement sans frais, des marchandises défectueuses, sans que l'Acheteur puisse prétendre à l'obtention de dommages et intérêts, pour quelle que cause que ce soit.

9) Le remplacement des Produits n'aura pas pour effet de prolonger la durée de la garantie ci-dessus fixée.

10. Réserve de propriété

1) LA SOCIETE CIDEO DISTRIBUTION SE RESERVE, JUSQU'AU COMPLET PAIEMENT DU PRIX PAR L'ACHETEUR, UN DROIT DE PROPRIETE SUR LES PRODUITS VENDUS, LUI PERMETTANT DE REPRENDRE POSSESSION DESTS PRODUITS.

2) TOUT ACOMTE VERSE PAR L'ACHETEUR RESTERA ACQUIS A LA SOCIETE CIDEO DISTRIBUTION A TITRE D'INDEMNISATION FORFAITAIRE, SANS PREJUDICE DE TOUTES AUTRES ACTIONS QU'IL SERAIT EN DROIT D'INTENTER DE CE FAIT A L'ENCONTRE DE L'ACHETEUR.

3) EN REVANCHE, LE RISQUE DE PERTE ET/OU DE DETERIORATION SERA TRANSFERE A L'ACHETEUR DES LA LIVRAISON ET RECEPTION DES PRODUITS COMMANDES PAR L'ACHETEUR.

4) L'ACHETEUR S'OBLIGE, EN CONSEQUENCE, A FAIRE ASSURER A SES FRAIS, LES PRODUITS COMMANDES, AU PROFIT DE LA SOCIETE CIDEO DISTRIBUTION, PAR UNE ASSURANCE AD HOC, JUSQU'AU COMPLET TRANSFERT DE PROPRIETE ET A EN JUSTIFIER A CE DERNIER LORS DE LA LIVRAISON. A DEFAUT, LA SOCIETE

CIDEO DISTRIBUTION SERAIT EN DROIT DE RETARDER LA LIVRAISON JUSQU'À LA PRÉSENTATION DE JUSTIFICATIF.

5) EN CAS D'OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE OU DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE L'ACHETEUR, LES COMMANDES EN COURS SERONT AUTOMATIQUÉMENT ANNULÉES ET NOTRE SOCIÉTÉ SE RÉSERVE LE DROIT DE REVENDIQUER LES PRODUITS EN STOCK.

11. Droit applicable – langue du contrat

1) De convention expresse entre les Parties, les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français, et à titre supplétif, par la convention de Vienne sur la vente internationale des marchandises.

2) Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

12. Acceptation de l'Acheteur

Les présentes Conditions Générales de Vente ainsi que les tarifs sont expressément agréés et acceptés par l'Acheteur, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'Achat.

13) Protection des mineurs et informations légales

Conformément à l'article L. 3342-1 du Code de Santé Publique, la vente des boissons alcooliques à des mineurs est interdite. La personne qui délivre ses boissons peut exiger du Client qu'il établisse la preuve de sa majorité. En passant commande, vous certifiez avoir l'âge légal et la capacité juridique pour pouvoir contracter. L'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération. L'alcool ne doit pas être consommé par des femmes enceintes. En passant commande, vous certifiez avoir l'âge légal et la capacité juridique pour pouvoir contracter.